

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 13 janvier 2021 – 18H00

Salle du Conseil et visio conférence

REMI ZINCK :

Bonsoir à toutes et à tous. En direct au conseil du 4^{ème} arrondissement. Nous allons pouvoir commencer la séance.

Le mercredi 13 janvier 2021 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le jeudi 7 janvier 2021 par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, se sont réunis en visio-conférence, le maire étant présent dans la Salle du Conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'une Secrétaire de séance.

Je vous propose la candidature de Madame Nadège Borron.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

Nous allons peut-être commencé par qui est contre ?

Je regarde, personne.

Qui s'abstient, personne.

Donc, c'est validé. Madame Borron, je vous laisse faire l'appel, s'il vous plait.

NADEGE BORRON :

Bonsoir à tous, je vais donc procéder à l'appel.

Présent.e.s :

- Rémi ZINCK,
- Élodie TRIAS
- Samuel MECKLENBURG
- Aline GUITARD
- Laura ARNOD
- Matthieu ARRONDEAU
- Marie-Agnès CABOT
- Alexandre CHEVALIER,
- Chloé VIDAL
- Sylvie PALOMINO, (arrivée pendant la désignation de la secrétaire de séance)
- Yannick PAPAIX,
- Nadège BORRON
- Loïc RIGAUD
- David KIMELFELD,
- Anne PELLET,

Absent.e.s excusé.e.s : 0

REMI ZINCK

Avant de commencer le conseil, je voulais simplement vous adresser des vœux. On a passé des fêtes de fin d'année, comme vous savez bien tristes. Des lieux de vie à l'arrêt : lieux de spectacles, monde de la culture, bars et restaurants, locaux associatifs fermés. A eux, je leur apporte tout mon soutien. Nous avons vécu aussi la difficulté de nous retrouver ensemble, proches et ami.e.s autour d'un repas partagé. Et la crise sanitaire liée à la Covid, hélas est toujours bien présente. Au-delà de notre arrondissement et notamment ces derniers jours aux USA, nous avons constaté un pays qui se déchire, mettant à mal la démocratie sous la pression de différents groupes. Cette situation forcément inquiète. Mais aussi, proche de nous sur les pentes, en fin d'année, lors d'une remise de cadeaux, l'attaque d'une association par des groupes identitaires. Au nom des élu.e.s de la majorité nous aimerions constater à leurs égards un geste fort de la part de notre ministre et de son préfet de notre ville. Pour cette nouvelle année, je vous souhaite une bonne santé. Que nous puissions en fin sortir de cette crise qui nous mine depuis bientôt une année. Des vœux pour une démocratie plus apaisée et en transition autour d'un grand projet qui rassemble une majorité de nos co-citoyennes et de nos co-citoyens. A vous tous, bonne année !

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu et du procès-verbal de la séance du mardi 8 décembre 2020.

Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Pour des facilités de gestion du fait de la visio-conférence, je vous propose de lever la main en cas d'abstention ou de vote contre. Je vous dirai quand baisser la main. Nous procéderons ainsi pendant tout le conseil.

- Qui est contre ? Je ne vois personne.

- Qui s'abstient ? Je ne vois personne, je n'entends personne.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Avant, il y a deux réponses à deux questions, qui ont été posé au précédent conseil d'arrondissement, pour lesquelles on doit apporter des réponses. Une question qui avait posé à Mme Guitard et une autre à Mme Arnod.

Mme Guitard, je vous laisse la parole. C'était une question sur la base de vie rue Pillement. Je vous laisse la parole.

ALINE GUITARD :

Bonjour à tous, et tous mes vœux à ceux que je n'ai pas encore croisés. La question concernait la base de vie rue Pillement. Donc, renseignements pris, la base de vie située rue Pillement est une base de vie de la voirie. Elle est donc pérenne. Elle était précédemment installée à l'angle de la rue Chazière et Bony. Elle a été déplacée en début d'année pour des raisons de commodité et de simplification des girations. Elle est appelée à rester. On est bien conscient que ce n'est pas forcément un apport très esthétique mais elle est vraiment nécessaire à ce que les services puissent effectués leurs services et leurs fonctions.

REMI ZINCK :

Il y avait une deuxième question qui avait été posé à Mme Arnod. Mme Arnod, vous avez la parole, s'il vous plaît.

LAURA ARNOD :

La question venait de Mme Pellet et portait sur le montant de la subvention de 6300€ qui était accordée à l'école Lafontaine dans le cadre des classes découvertes. La remarque indiquait que le montant ne correspondait pas à la méthode de calcul énoncée dans la délibération. D'abord, merci pour votre vigilance Mme Pellet, puisque effectivement, il s'agissait bien d'une erreur sur le montant attribué qui ne correspond pas au forfait auquel peut prétendre l'école pour ses trois classes qui partent en classe de découverte. Le forfait auquel l'école peut prétendre est de 8400 €. L'école a en parallèle indiqué au service qu'ils vont décaler leur départ en classe de découverte à l'automne 2021, du fait du contexte sanitaire compliqué. Du coup, un complément de subventions pourra être apporté lors de la prochaine délibération qui concerne les classes découvertes en septembre prochain pour permettre de rectifier le montant.

ANNE PELLET :

Monsieur le maire bonjour, tous mes vœux aussi à tous les élus et à tous ceux qui nous écoutent. Juste pour une précision, merci pour votre réponse. Pour Aline Guitard, ce que je trouvais surtout curieux c'est que cette zone spéciale pour les travaux, pour déposer des affaires pour les travaux, ne concerne pas forcément les travaux de l'arrondissement. En discutant avec les personnes qui travaillent et qui d'ailleurs sont très sympathiques, il n'y a aucun problème, mais ils m'ont dit qu'ils avaient travaillé dans le premier et dans d'autres arrondissements. Donc je ne voyais pas pourquoi le choix de cette zone-là qui prend surtout des places de stationnement pour des gens qui habitent tout autour, dans les tours partout et qui ont déjà des difficultés, du mal à se garer. Un peu oui, mais beaucoup, c'est toujours trop.

ALINE GUITARD :

Si on implantait la base de vie dans le premier arrondissement, il y a encore moins de places. Et puis, comme je l'ai dit, elle était précédemment implantée à l'angle de Chazière et de Bony où la question des places se pose aussi. Ce sont des base de vie pérennes effectivement, les services ne travaillent pas que pour le 4^{ème}. Les services sont partagés. Et les bases de vie sont partagées aussi. On ne peut pas toutes les mettre exactement à l'endroit où les gens travaillent.

REMI ZINCK :

On va clore la partie des questions, je vous propose. On va passer à une délibération portant sur la désignation des membres de la commission chargée du règlement du conseil d'arrondissement.

4-21-66-MA4 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Désignation des membres de la commission chargée de la modification du règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement.

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du 4^{ème} a été voté lors du précédent conseil de décembre. Lors du conseil municipal de décembre, le groupe « Droite, Centre et Indépendants » a soulevé un point de litige concernant le délai de dépôt d'un amendement. Ce délai dans notre règlement est fixé à 3 jours, et il est demandé que ce délai soit supprimé pour permettre un amendement en cours de conseil. La commission du règlement intérieur doit à nouveau être convoquée pour statuer sur ce point.

Donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Je ne vois pas de mains levées.

Qui s'abstient ? Une abstention ou une prise de parole Mme Pellet ?

ANNE PELLET :

Une prise de parole. Je ne vois pas ce que vous nous faites voter en fait.

REMI ZINCK :

C'est à la demande de votre propre groupe. Vous avez voté pour, sauf que votre groupe derrière, au Conseil Municipal fait une remarque de la bouche de M. Blanc, en disant que dans le 4^{ème}, gros problème, on est obligé de déposer un amendement trois jours avant et M. Blanc souhaite que l'on puisse le déposer en cours de conseil. Ce qui nous pose quand même problème, puisque un amendement en cours de conseil, sauf à vouloir dire... jouer l'effet majoritaire, dire « quel que soit l'amendement de l'opposition, on vote contre », ce que moi, je ne trouve pas une bonne manière de faire en terme de démocratie. Cela veut dire que l'on sera quand même, si on l'adopte, obligé de suspendre la séance pendant le temps de délibération, de réflexion. Donc on est obligé de suspendre la séance. C'est de votre groupe que vient cette demande, elle est légitime, je ne la discute pas. Justement c'est la commission qui va devoir se pencher dessus pour revoir le règlement intérieur ou non, tout simplement.

ANNE PELLET :

La question que vous posez pour le vote c'est quoi ?

REMI ZINCK :

On est obligé de toute façon, de convoquer la commission, sauf si une majorité de gens dit non.

ANNE PELLET :

Honnêtement, ce n'est pas compliqué qu'en discussion sur un texte, qu'on propose d'amender quelque chose, c'est-à-dire de rectifier un mot, une ouverture, des gens concernés, cela peut se faire séance tenante et c'est cela que vous nous empêchez de faire quand vous nous obligés à déposer l'amendement trois jours avant, sans tenir compte de discussions, échanges en conseil d'arrondissement. C'est ça la démocratie.

REMI ZINCK :

De toute façon, on ne va pas en discuter ce soir, puisque cette discussion, vous l'aurez dans le cadre de la commission. Je m'étonne un peu, parce que si c'est un mot, une virgule, on peut toujours, encore que parfois dans les détails, il peut y avoir des soucis. Mais c'est à tout venant. Ce n'est pas grave, on verra. La commission, on verra ce qu'elle décidera de faire, si c'est pertinent ou non, de le faire. On verra peut-être aussi au regard de ce qui se fait dans les autres arrondissements, de voir comment est traitée cette possibilité de faire un amendement séance tenante.

Donc le vote porte sur le fait de réunir la commission tout simplement, pour l'instant, mais pas du tout le contenu.

Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre sur le fait que l'on re-convoque la commission ?
Personne.

Est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? Personne.

Donc, c'est adopté, la commission se réunira à nouveau.

4-21-67-MA4 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Création de la commission mixte prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales.

Cette délibération concernant la création de la CMP, Commission mixte paritaire, entre notre arrondissement et la Ville de Lyon. Cette instance est présidée par le ou la maire d'arrondissement qui a voix prépondérante. Elle définit les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements transférés (Règlement Intérieur notamment).

Ces équipements transférés sont notamment : la mairie du 4^e, la salle de la ficelle, le local Artaud et le terrain attenant, le stade Coupet, le gymnase et le stade Baillieu, et Maurice Scève, les crèches Hénon, Cuire et Belfort-Artaud. S'y ajoutent les espaces verts de moins d'un hectare, comme par exemple, le jardin Guylaine Gouzou-Testud mais qui restent gérés par la Direction des espaces verts de la Ville.

L'installation pérenne de cette CMP est une nouveauté à Lyon. C'est à la fois une mise en conformité avec la loi, et une nécessité dans la bonne gestion de ces équipements.

Nous proposons qu'elle soit composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour le 5^e arrondissement, et donc en parallèle de 5 membres pour la Ville de Lyon.

Je nommerai ces 10 représentants par arrêté prochainement, et je propose qu'un titulaire et un suppléant soient accordés à l'opposition.

Cette CMP, je précise, n'est pas une instance fermée. Elle peut accueillir des personnalités qualifiées, voire des usagers de ces équipements.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Je n'en vois pas. Donc je vais mettre ce rapport aux votes.

Qui est contre ? Je ne vois rien.

Qui s'abstient ? Je ne vois rien non plus,

Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Je vais passer la parole à M. Loic Rigaud, pour la délibération 68.

4-21-1810-68 : Rapporteur : LOIC RIGAUD

Objet : Création du Conseil consultatif lyonnais COVID

Bonjour Monsieur le maire, je vous souhaite également, à vous et aux conseillers, mes meilleurs vœux. Cette prise de parole pour vous présenter le rapport relatif au projet de délibération portant création du conseil consultatif Lyonnais Covid 19.

Nous vivons actuellement une crise sanitaire mondiale d'une violence particulièrement forte qui touche toute la population et en particulier les plus âgées et les personnes vulnérables. Aux côtés de l'Etat, de l'ensemble du corps médical, la Ville de Lyon est entièrement mobilisée pour lutter contre la propagation du virus. Grégory DOUCET, le Maire de Lyon a annoncé en début de semaine l'ouverture demain, jeudi 14 janvier, d'un centre de vaccination lyonnais au Palais des Sports de Gerland, déjà transformé en centre de dépistage. Ce centre de vaccination sera ouvert dans un premier temps aux personnels de santé, aux soignants libéraux et aux aides à domicile.

La crise sanitaire pousse nos collectivités à agir vite. Mais cette urgence d'action ne doit pas se faire dans l'opacité. Face à la défiance démocratique et aux théories du complot, nos collectivités ont un devoir de transparence vis-à-vis des citoyennes et des citoyens, ce qui nous obligent, nous, élu.e.s de la République, à mettre en place une démocratie sanitaire. Les citoyennes et les citoyens sont également porteuses et porteurs d'une expertise d'usage essentielle pour adapter les mesures édictées et améliorer l'action publique.

Au dernier trimestre, le Conseil Scientifique a demandé à plusieurs reprises que soient créées des « Comités de liaison citoyen » à l'échelle des territoires, afin notamment de susciter une large adhésion des citoyennes et des citoyens aux mesures mises en place en permettant davantage de participation citoyenne.

C'est l'objet du rapport que je vous présente aujourd'hui portant création d'un Conseil Consultatif Lyonnais Covid 19. Un dispositif d'écoute active des habitantes et des habitants qui donnera son avis sur les mesures prises ou à prendre par la Ville de Lyon pour vivre avec la COVID, et contribuer ainsi à leur amélioration.

Très concrètement, c'est une instance consultative exclusivement composée de citoyennes et de citoyens et de représentantes et de représentants des acteurs locaux qui par le biais d'enquêtes ou d'ateliers menés durant six mois, travailleront à la gestion de l'urgence. Par exemple l'ouverture des marchés, l'urbanisme tactique, la lutte contre l'isolement, l'aménagement des prestations, etc... Mais aussi à l'anticipation des actions pour la sortie de crise (vaccination, mesures de déconfinement, etc.). Et enfin à la préparation des

changements pour vivre, dans la durée, avec le Covid-19, comme la prévention des risques, impacts économiques et sociaux, etc...

Le Conseil consultatif Lyonnais COVID-19 sera composé de 300 personnes :

180 habitant.e.s recruté.e.s par l'agence Nova 7 via une enquête de terrain, dans le respect :

- d'une représentation géographique proportionnelle par arrondissement,
- de la parité femme / homme,
- d'une proportion de jeunes égale à celle des jeunes dans la population lyonnaise,
- d'une proportion de la population en quartiers politiques de la Ville (QPV) égale à sa proportion dans la population lyonnaise.

Le conseil sera également composé de 120 représentantes et représentants d'acteurs locaux lyonnais recruté.e.s par un appel à manifestation d'intérêt qui veillera à un choix d'une diversité des structures.

Sur la forme, le Conseil consultatif alternera des enquêtes en ligne mensuelle par l'intermédiaire de questionnaires numériques envoyés aux 300 participants. Avec des ateliers également mensuels en présentiel d'une trentaine de personnes représentatives issues du panel. Lors de ces ateliers, les participants devront répondre à une ou deux questions posées par la cellule de gestion de crise COVID 19 de la Ville de Lyon et produire un avis collectif. Un processus qui sera observé par une équipe de sociologue, enseignant.e.s – chercheurs/euse de l'Université Lyon 2.

Enfin et un élément important est la suite donnée aux avis et enquêtes afin que ce travail ne soit pas lettre morte.

- Les avis seront après publication transmis à la cellule de gestion de crise COVID 19 de la Ville de Lyon ;
- Ils seront publiés sur le site internet de la Ville de Lyon ;
- Puis une présentation sera faite lors des commissions du Conseil Municipal :
 - o Culture – Démocratie locale – Politique de la Ville – Vie étudiante
 - o Solidarités – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et prévention.
 - o

Enfin, un retour sera fait aux participantes et participants et aux 300 personnes.

Je vous remercie pour votre attention.

REMI ZINCK :

Je crois que nous avons une intervention de Mme Palomino.

SYLVIE PALOMINO :

Bonjour, excusez-moi pour tout à l'heure, j'étais dans la salle d'attente. Je vous voyais, mais je ne pouvais pas parler.

Monsieur le maire, Monsieur l'adjoint, cher.e.s collègues. Vous présentez aujourd'hui une délibération portant sur la création du conseil consultatif lyonnais covid 19, plus d'un mois après son démarrage. Si nous ne pouvons qu'approuver l'application de nos co-citoyens dans la lutte contre cette pandémie, nous ne pourrions que nous étonner fortement de la méthode. La lutte contre la covid 19 est en effet l'affaire de tous. Hors nous n'avons pas été associés lors de sa création, entant qu'élu.e.s du Conseil Municipal et conseil d'arrondissement, pas plus qu'à sa présentation. Interrogés par les habitants, nos concitoyens, je n'ai pas pu répondre à leurs questions sur le sujet, et ai découvert l'organisation dans les réseaux sociaux. Il s'agit là, je trouve, d'un réel problème de démocratie et j'ai pu l'exprimer comme l'on fait d'autres groupes en commission municipale.

L'explication donnée liée à l'urgence de la situation ne me satisfait pas. La deuxième vague du virus était connue dès la fin de l'été, ce qui laissait aux majorités suffisamment de temps pour concerter, associer aux projets, et nous présenter ce rapport en amont du démarrage des instances de ce comité.

Nous nous interrogeons également sur la mise de côté si nous l'avons bien compris des élu.e.s, non seulement dans le processus de création mais aussi dans le processus d'accompagnement de ce travail. Cette démarche nous inquiète quant à l'image de l'élu qu'elle véhicule. Modestement, je pense que c'est d'autant plus en situation de crise que le rapprochement des citoyen.ne.s et de leurs élu.e.s, doit trouver une cohérence, construire des solidarités grâce à des instances de discussions. Nous vous rappelons enfin la proposition de notre groupe municipal, exposée par Georges Képénékian au Conseil Municipal, d'intégrer les citoyen.ne.s et les acteurs de la lutte contre la Covid 19 de la santé dans une instance dédiée, une agence municipale de santé afin de rendre plus efficace les dispositifs et les recommandations aux Lyonnais. Le maire de Lyon, n'a pas répondu à cette proposition.

Compte tenu, de tous ces éléments nous nous abstenons pour cette délibération. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Madame. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Une voix, Mme Pellet

Qui s'abstient ? Donc j'ai cru comprendre, deux.

C'est adopté à la majorité.

Je vais passer maintenant la parole à Mme Marie Agnès Cabot pour la délibération 69.

4-21-1728-69 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant de 6 797 100 euros. Exercice 2021 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres et d'une convention-cadre.

Monsieur le maire, merci. Mes cher.e.s collègues, à mon tour de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette année 2021. En espérant qu'elle sera meilleure que l'année dernière. Je vais vous parler de nos gones et de nos fenottes, qui font pour l'instant principalement leurs premières activités dans les structures associatives. La Ville de Lyon et ses associations ont bien évidemment signées des conventions cadres pluriannuelles, avec les établissements pour jeunes enfants. En ce début 2021, après une année difficile, une subvention de financement générale, correspondant à 40% du montant 2020 sera allouée à ces associations pour leur permettre de poursuivre leurs activités petite enfance et pour les aider également à s'inscrire dans les nouvelles orientations de ce nouveau mandat. A savoir, remettre la nature dans le quotidien des enfants, aider à l'épanouissement écologique de nos enfants et à travers eux de leurs familles. Bref, venir à notre slogan de campagne « Une ville à hauteur d'enfants ». Vous avez vu que pour notre arrondissement, 9 établissements vont bénéficier de cette subvention. La crèche St Bernard, la crèche Melba, toutes les associations de la crèche St Bernard. Les enfants de la colline, les enfants de la colline pirouette, le jardin de la colline, les gones trotteurs, et le jardin des gones, relais d'assistantes maternelles.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ?

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

4-21-1718-70 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2020-2021 – Approbation de conventions avec ces associations.

Monsieur le Maire, cher.e.s collègues, mes meilleurs vœux également, à toutes et à tous.

Pour cette délibération qui porte sur les subventions de fonctionnement en direction des clubs sportifs amateurs ou de hauts niveaux, c'est vrai que la Ville de Lyon souhaite amorcer une politique sportive d'avenir, co-construite avec les acteurs du territoire Lyonnais, en faveur d'un sport engagé, émancipateur et éco responsable. Nous allons sans doute revoir les modalités de sélection, en tout cas de subventions dans les années à venir. On va essayer de donner une attention un peu particulière à la représentativité des femmes et des personnes en situation de handicaps aux seins des clubs. Des jeunes également et des séniors. Cette évolution, on va la construire avec les clubs, et qu'elle soit un horizon et non une barrière. La Ville de Lyon sera au côté des clubs qui participent à la vie de leur quartier et qui tissent entre eux des liens de coopération et de solidarité.

Sur ces subventions 2020-2021 nous avons décidé de maintenir un niveau d'aide égal aux années précédentes. Vous notez juste que sur les clubs concernés sur le 4^{ème} arrondissement, il y a eu un club, le Lyon Croix Rousse football club, qui a bénéficié d'une petite augmentation de subvention. On avait effectivement dans les années précédentes eu une baisse en direction de ce club parce qu'il y avait eu notamment des problèmes de comportement qui avaient été remontés. Le club a fait un énorme travail autour de ses adhérents et aujourd'hui, et je remercie d'abord mon prédécesseur d'avoir aussi fait ce travail d'accompagnement avec ce club, aujourd'hui ce club montre en tout cas un tout nouveau visage et je pense que c'était important de les soutenir et de remonter un peu le niveau de subvention pour revenir à ce qu'il percevait précédemment. On est sur un montant équivalent aux années précédentes. Je pense que vous avez tous la liste dans vos dossiers.

Juste une petite parenthèse. Je voulais profiter aussi de cette délibération pour faire un petit état des lieux sur le sport aujourd'hui dans le 4^{ème}. On a procédé récemment à la réélection de l'office des sports du 4^{ème}, avec de nouveaux participants, un nouveau président et de

nouveaux bureaux. On a travaillé ensemble justement à des nouveaux axes pour le 4^{ème}. Je vais rapidement vous en présenter quelques-uns. Le fait d'encourager la pratique sportive, encadrée ou non, et notamment essayer de conquérir de nouveaux espaces de pratique. Alors en salle sur des équipements comme affectés à la pratique sportive. On pense notamment à certaines salles qui aujourd'hui accueillent plutôt des réunions ou d'autres types d'évènements qui pourraient tout à fait accueillir une pratique sportive. Puis la pratique en plein air en rénovant des aménagements et aussi des terrains de proximité. Vous le savez quand même que sur le 4^{ème} on a des gros problèmes aujourd'hui. C'est qu'on a énormément de sportifs mais on n'a pas assez de lieux pour les accueillir. Cela va être une priorité sur le mandat. Rediscuter aussi de la « Cerisaie en sport » qui est un évènement qui avait été lancé depuis 2-3 ans sur le territoire. Un évènement qui donnait visibilité aux clubs sportifs et à toute l'activité. Cet évènement, on le voudrait un peu plus ambitieux, qu'il ne soit pas cantonné qu'au parc Chazière, mais qu'il soit un peu plus visible sur l'ensemble du territoire de la Croix Rousse. On est en train de réfléchir avec les nouveaux membres de l'office à en faire un évènement peut-être beaucoup plus visible sur l'ensemble de la Croix Rousse. Essayer aussi de favoriser, développer la pratique handi-sportive qui est encore cruellement sous dotées. Mener aussi un travail de fond sur le concept de club éducateur, c'est-à-dire que au-delà des valeurs transmises par la pratique sportive, comment les clubs sportifs participent à l'amélioration du lien social, du vivre ensemble et de la solidarité. C'est un sujet qui tient vraiment à cœur et qui est déjà mené par les clubs sportifs de la Croix Rousse. Je pense que ce travail peut être encore amplifié et que les clubs ont ce rôle aussi d'éducateur à jouer auprès de nos jeunes. Engager aussi les clubs sportifs dans la dynamique de la transition écologique, notamment sur la gestion des équipements et des déchets. Une réflexion sur la mutualisation des consommables, une sensibilisation à l'utilisation des équipements sportifs et je vais travailler cela avec mon collègue Yannick Papaix sur les chartes de bonnes conduites et de bonnes utilisations de nos équipements sportifs. Encourager aussi et développer la féminisation des sports et aussi favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Et enfin un gros projet qui nous attend et qui va prendre jour assez vite, en tout cas très prochainement, c'est unifier les offices du 1^{er} et du 4^{ème} arrondissements et retrouver un peu une logique du territoire. On s'est rendu compte que dans de nombreux clubs sportifs, que ce soit sur le 1^{er} ou 4^{ème} arrondissements, le nombre d'adhérents issus du 1^{er} ou du 4^{ème} sont souvent à 50-50. On trouvait intéressant qu'on est une logique croix-roussienne et qu'on ne sépare pas les objectifs du 1 et du 4 sur ce volet-là. J'en ai fini pour cette présentation de cette délibération.

Merci

REMI ZINCK :

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Je ne vois pas de mains levées.

Je vais donc la mettre au vote.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité

Je vais passer la parole à Monsieur Matthieu Arrondeau pour la délibération 71.

4-21-1700-71 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Fêtes de fin d'année – Illuminations et animations 2020 : Attribution de subvention d'un montant total de 4039 euros (illuminations) et 3000 euros (animations) aux associations de commerçants.

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous et tous, mes vœux également.
Ce rapport est dans la continuité d'un rapport qui a été présenté au mois de novembre au sujet des animations et illuminations portées par les collectifs et associations de commerçants.

La Ville de Lyon apporte son concours financier à ces projets et c'est un soutien important pour soutenir les dynamiques commerciales de proximité et valoriser les différents quartiers commerçants de la Ville.

Pour rappel, les projets d'illumination, les subventions sont portées à 20 000 € maximum et à 50% du montant total de ces projets. Et pour les projets d'animation, c'est fixé à 30% des devis présentés par l'association et plafonné à 3000€.

Pour la fin de l'année 2020, l'association Tourisme Croix-Rousse avait fait une demande de financement pour un montant de 5626 €.

Cette demande avait été votée lors du conseil d'arrondissement du 4 novembre, pendant lequel nous avons évoqué l'éventualité qu'une demande de subvention sur l'exercice budgétaire 2021 pour une demande émanant de l'association Lyon Côté Croix Rouse. C'est chose faite aujourd'hui, puisque pour ce qui concerne le 4^{ème} arrondissement, il s'agit donc ici de valider une subvention de 4039 € à l'association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en place des décorations lumineuses sur la place de la Croix-Rousse pour les fêtes de fin d'année 2020.

Je vous remercie.

REMI ZINCK

Et ce qu'il y a une prise de parole ?

Je n'en vois pas. Donc je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Je vais passer la parole à Mme Laura Arnod pour la délibération 72.

4-21-1689-72 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association « Ebulliscience », domiciliée 12 rue des Onchères – BP 112 – 69512 Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente.

Merci Monsieur le Maire. Mes cher.e.s collègues, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

L'association ÉbulliScience® propose à tous et toutes d'entrer dans la peau d'un-e chercheur-euse. Chercher par soi-même, se tromper recommencer, trouver, observer, depuis 1998, l'association locale accompagne des milliers de personnes dans la découverte de la démarche d'investigation.

Le 21 janvier 2019 dernier, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention cadre pluriannuelle avec cette association, pour la période de 2019 à 2021. Elle marque la reconnaissance par la Ville de Lyon de la participation de l'association au développement de la politique éducative et à la cohésion sociale des territoires.

En effet, l'association s'inscrit donc dans le projet éducatif du territoire, le PEDT. A travers de classes sciences, qui se tiennent d'ailleurs sur deux jours et qui sont proposées aux écoles pour des classes allant du CP au CM2, l'association propose également des ateliers, des sorties, dans le cadre d'activités périscolaires et extrascolaires. L'association intervient également dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville dans le cadre de la convention territoriale de Lyon.

Toutes ces actions menées par l'association ont conduit la Ville de Lyon à signer cette convention cadre pluriannuelle.

En contrepartie de l'octroi de la subvention, l'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir la culture scientifique, technique et numérique sur le territoire lyonnais.
- Développer des actions innovantes en matière scientifique et technique, notamment
- Mettre en œuvre des stages scientifiques et techniques, sur les territoires ayant été préalablement identifiés comme prioritaires par Ebulliscience® et la Ville de Lyon notamment sur les temps de vacances scolaires et samedis matin.
- Sensibiliser les animateurs du périscolaire à la médiation scientifique.

La délibération porte donc sur le vote de la subvention de 102 700 euros, sur une base de budget associatif de 902 753€. Son montant était identique en 2020.

Merci.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

On va le mettre aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Toujours à vous, Madame Arnod pour la délibération 73.

4-21-1675-73 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires).

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles, la Ville de Lyon met à disposition des équipes pédagogiques des crédits et des subventions de fonctionnement. La présente délibération a pour objectif de prévoir les modalités de ces dispositifs pour 2021. Les modalités proposées sont stables par rapport aux années antérieures, tant sur le périmètre des activités financées, que sur le montant des forfaits attribués.

Comme il s'agit un peu d'un catalogue à la Prévert je vais vous énoncer les lignes de crédits pour vous donner un aperçu général des types d'achats et de matériels concernés, mais je ne vais pas vous reprendre point par point les montants alloués par nombre d'élèves ou nombre de bénéficiaires. C'est des forfaits qui dépendent du nombre d'enfants concernés.

Il s'agit de forfait pour :

- De l'achat de fournitures scolaires
- L'achat d'ouvrages ou le renouvellement d'abonnement de bibliothèque
- Les photocopies et impressions
- Des consommables informatiques
- Un crédit pour la gestion du progiciel Educalyon qui a été mis en place par la ville de Lyon et qui génère une augmentation de consommable
- Des crédits pour le fonctionnement des Réseaux d'Aides Spécialisée (RASED) pour appuyer la présence d'enseignants spécialisés dans les écoles, d'éducateurs ou de psychologues.

On a en plus de tous ces consommables et de ces fournitures des crédits accordés lors de l'ouverture de nouvelles classes, notamment des classes spécialisées, les classes ULIS, UPE2A, EFIV qui permettent la scolarisation de tous les enfants que ce soit en situation de handicap, des élèves allophones ou des élèves de famille itinérante.

Les lignes de crédits s'adressent également aux coopératives scolaires afin de financer des activités dites « libres » comme les fêtes d'écoles, les sapins de Noël et des subventions « d'initiatives conseils d'écoles » pour faciliter durant le temps scolaires des dépenses relatives aux sorties culturelles, scientifiques et sportives.

Egalement une subvention pour « contrat collectif d'établissement » permettant de souscrire des garanties pour le matériel pédagogique pour des activités se déroulant dans l'école.

Je vous ai dressé un petit peu le périmètre de ces forfaits attribués, sans rentrer dans le détail mais vous avez bien sûr tous les montants attribués par nombre d'enfants dans les dossiers qui vous ont été envoyés.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas.
Je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne
Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Samuel Mecklenburg pour la délibération 74.

4-21-1677-74 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 16 792 639 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, à la Fédération des centres sociaux du Rhône, au Réseau Rhône Ain Saône des MJC Union Territoriale des MJC-MPT et au Comité Local des MJC de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je vous présente donc la délibération n° 74 qui a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 16 792 639 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, à la Fédération des centres sociaux du Rhône, au Réseau Rhône Ain Saône, des MJC Union Territoriale, des MJC-MPT et au Comité Local des MJC de Lyon. Lors de notre précédent conseil, vous avez approuvé les avenants de prolongation des conventions-cadres signées avec chacune de ces associations pour une durée d'un an. Dans l'attente du résultat de la démarche de concertation que la Ville de Lyon a engagé avec ces associations, pour leur permettre d'assurer la continuité des projets en cours et de mener à bien les objectifs définis par les conventions actuelles, il s'agit, en ce qui concerne notre arrondissement, de verser la première tranche de subvention de fonctionnement général à l'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - Pernon pour un montant de 340 439 euros et à l'Association de gestion de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix Rousse pour un montant de 355 740 euros. En cette période d'incertitude qui nous accable, ces deux associations persévèrent, admirablement, à faire grandir chez les individus leur capacité à comprendre le monde et à construire des leviers d'action individuels et collectifs. Ce sont je crois des ressources fondamentales pour qui doit affronter les défis sociétaux et environnementaux auxquels nous faisons face aujourd'hui. Je vous remercie et vous adresse mesdames et messieurs, chers collègues, mes meilleurs vœux pour l'année 2021.

REMI ZINCK

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de paroles ?

Mme Borron, allez-y je vous en prie.

NADEGE BORRON :

Monsieur le Maire, cher.e.s collègues. Tout d'abord mes meilleurs vœux. Lyon en Commun souligne l'engagement financier de la mairie auprès des structures accueillants les croix-roussien et les croix-roussienne qui permettent de créer du lien social et de l'accompagnement à l'éducation. Les élus de Lyon en commun seront donc attentifs au réaménagement de la maison de l'enfance et de la jeunesse, afin d'assurer son développement pour proposer de nouveaux projets, dont la jeunesse croix-roussienne a besoin. D'autant plus qu'avec la période de crise sanitaire que nous vivons et les derniers évènements qui nous montrent que notre jeunesse a besoin d'investissements de toutes et de tous pour les accompagner et leurs permettre de regarder vers l'avenir. Je vous remercie. Nous votons favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ?

Je vais mettre le rapport au vote.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Une abstention Mme Pellet.

Rapport adopté à la majorité

Nous passons au rapport présentant la question que le 4^{ème} arrondissement posera au prochain Conseil Municipal. Je vous rappelle qu'auparavant un arrondissement posait trois questions au Maire de Lyon lors de chaque Conseil Municipal. Depuis le vote du nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal ce sont trois arrondissements qui peuvent poser chacun une question au Maire de Lyon à chaque conseil. Ce sera le cas pour le 4^{ème} du prochain conseil du 28 janvier. La question que va poser la mairie du 4^{ème} arrondissement portera sur le logement social et je passe la parole à Mme Aline Guitard qui va vous la présenter.

Allez-y Mme, c'est la délibération 76.

4-21-76-MA4 : Rapporteur ALINE GUITARD

Question au Conseil Municipal : logement social et politique de renforcement de la mixité sociale sur le 4^e arrondissement.

Vous le savez, car nous l'évoquons à chaque conseil d'arrondissement, le 4^{ème} n'est pas aujourd'hui en capacité de répondre à la demande de logements sociaux des habitants. Je rappelle que plus de 70% sont éligibles au logement social. Il n'est même pas en capacité de répondre à la loi qui est de 25%.

Trop peu de logements sociaux, trop peu même de logements à tarif abordables, trop peu de terrains disponibles pour en construire et des prix du foncier qui s'emballent de façon étourdissante. Aujourd'hui, louer à la Croix-Rousse, même lorsque l'on a un salaire ou un CDI, est un parcours du combattant voire une mission impossible.

Nous avons déjà voté depuis le mois de septembre un certain nombre de délibérations relatives à des constructions en cours ou à venir via des garanties d'emprunt pour les bailleurs, via des conventions de partenariat. Nous avons acté l'adhésion de la Ville à l'Office Foncier Solidaire (OFS) Métropolitain et l'exigence très importante que désormais toutes les ventes de logements sociaux se fassent en BRS. L'ensemble de ces décisions sont le fait de choix volontaristes des collectivités locales, en l'occurrence la Ville de Lyon et la Métropole. Pourtant, dans l'équation intégrant le logement, social ou abordable, avec prix du foncier raisonnable et dans un environnement serein, il y a d'autres acteurs qui interviennent, d'autres acteurs qui bénéficient des services publics, de l'attractivité des territoires et qui ne participent que trop peu à la mise en œuvre de la fameuse mixité sociale qui est nécessaire pour répondre aux besoins des Croix-Roussiens et aux exigences de la loi. C'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser notre droit à interroger le Maire de Lyon en posant une question qui portera sur les outils à disposition ou à créer par la Ville, afin que celle-ci ne soit plus la seule à porter ces exigences du logement social et du développement du logement social sur l'arrondissement.

Je vous donne donc lecture de la question :

« Monsieur le Maire,

Notre question portera sur le logement social et la politique de renforcement de la mixité sociale sur le 4^e.

Notre arrondissement est à la fois sous doté en logements sociaux au regard de la loi avec seulement 15,65% de logements sociaux pour un objectif de 25%, entièrement situé en zone foncière tendue et en proie à la spéculation immobilière.

Face à ces contraintes, nous connaissons les outils dont la Ville s'est dotée, notamment en adhérant à l'OFS Métropolitain ou en augmentant ses objectifs de production de logements sociaux.

Nous souhaiterions connaître les autres leviers que la Ville pourrait mettre en œuvre afin de freiner l'emballement des prix du foncier et d'augmenter la participation des promoteurs à l'effort collectif pour retrouver la mixité sociale qui a fait l'histoire et la richesse du 4^e arrondissement. »

Je vous invite donc à voter cette question.

REMI ZINCK :

Merci, nous avons une intervention prévue de M. David Kimelfeld et après Mme Pellet.

M. Kimelfeld c'est à vous, je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

Monsieur le Maire, mes cher.e.s collègues, d'abord vous permettrez au nom de Sylvie Palomino et en mon nom de vous adresser tous nos vœux, pour cette nouvelle année. Mais associer votre équipe municipale et puisque cela n'a pas été fait mais cela sera peut être fait

dans les prochains jours, adresser nos meilleurs vœux à l'ensemble des personnels de la Mairie du 4^{ème} arrondissement, à l'ensemble aussi des agents qui interviennent sur notre arrondissement qu'ils soient d'ailleurs membres de la ville mais aussi personnels de la Métropole. Que ce soit sur la propreté, les parcs et jardins, les personnels dans les écoles, dans les crèches, enfin l'ensemble des celles et ceux qui constituent, assurent aujourd'hui sur notre arrondissement le service public.

J'avais aussi, mais elle n'y verra pas malice j'en suis sûr, à Mme. Pellet un vœu un peu particulier qu'elle adressera peut être à M. Blanc. J'ai entendu tout à l'heure l'intervention sur le règlement intérieur. Je souhaite que M.Blanc, c'est un vœu, et bien que, avant de demander à la Ville d'améliorer son règlement intérieur en matière de démocratie, il le fasse à la Région, puisqu'à la Région aujourd'hui il est bien difficile de porter une opposition constructive, une opposition avec des vœux. Vous voyez c'est aussi pour servir tout le monde dans cette nouvelle année 2021.

Je voudrais peut-être poser une question... D'abord vous dire que nous nous associons à cette question du 4^{ème} arrondissement. Vous dire aussi que c'est une très bonne idée finalement que de ne pas faire un arrondissement par Conseil Municipal, d'abord cela vous permettra Monsieur le Maire de moins vous creuser la tête pour ne pas mettre en difficulté son propre Maire. Quand on est dans son exécutif c'est compliqué. Donc cela vous fera deux soucis en moins, voyez-vous. Mais surtout cela permet, plus sérieusement, d'évoquer des sujets sur différents arrondissements.

J'avais quelques questions sur le logement social. Je voulais savoir si à travers cette question vous aviez déjà, vous, répondu en tous cas à des objectifs sur le 4^{ème} arrondissement ? Est-ce que vous vous êtes fixés des objectifs en pourcentage, c'est-à-dire de constater à la fin du mandat le pourcentage de logements sociaux que vous souhaitez, que vous évoquez, que vous pouvez projeter sur cet arrondissement ? Que ce soit en pourcentage ou en nombre de logements sociaux. Vous posez la question aussi puisque vous êtes intervenu Monsieur le Maire dans une interview je crois au Progrès, enfin pas dans une interview mais en tout cas les vœux que vous aviez notamment en matière de logement social, vœu auquel on ne peut bien sûr que souscrire, mais vous nous disiez que vous aviez déjà des outils en mains et que vous alliez utiliser notamment l'outil du plan local d'urbanisme et d'habitat. Je voulais savoir sous quelle forme vous alliez utiliser cet outil du plan local d'urbanisme et d'habitat pour finalement débloquer un certain nombre de situations ? Vous indiquiez aussi que vous étiez en discussion avec des promoteurs immobiliers sur ce qu'on peut appeler des coups partis en quelque sorte, ou des permis de construire en cours d'élaboration ou déjà validés et peut être nous préciser où en étaient ces discussions-là. Je pense notamment à l'ancien collègue Maurice Scève puisqu'il faisait partie, il fait partie sans doute, de ces discussions. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur cette question à laquelle bien évidemment nous souscrivons pleinement. Merci.

REMI ZINCK :

Est-ce que je prends une autre question ? Je crois que Mme Pellet avait demandé la parole. Après soit Mme Guitard répondra si elle le souhaite, ou je répondrai.

Allez-y Mme Pellet, on va prendre votre question.

ANNE PELLET :

J'étais surprise que David Kimelfeld ait l'air de connaître, et finalement je ne crois pas qu'il connaisse si bien que ça le fonctionnement de la Région, parce que justement si la question porte sur cet amendement, c'est que par expérience, ce qui est intéressant c'est de pouvoir modifier jusqu'au bout avant de voter une délibération. Cela c'est sur la question qui nous concerne et sur le fonctionnement de la Région, je ne peux pas honnêtement laisser passer. Les vœux et les questions sont posés tout le temps. Régulièrement des vœux de l'opposition sont adoptés, des questions de l'opposition aussi donc je pense que c'est un mauvais procès, et en période préélectorale, je m'abstiendrai d'en dire plus.

Je vais revenir sur le propos sur la question que vous pouvez poser au Conseil d'Arrondissement, pardon au Conseil Municipal. Moi j'aurais proposé, même si je trouve la question du logement tout à fait intéressante, mais elle est déjà largement traitée depuis un certain temps puisque comme le dit bien Madame Guitard, nous avons plusieurs fois abordé ces questions logement qui sont fondamentales.

Je vois deux autres questions que j'aurais aimé voir aussi posées, notamment liées au fait que lors du prochain Conseil Municipal vous allez signer le renouvellement de contrat lié à des vidéos de protection et on s'aperçoit que le 4ème arrondissement est le seul à ne pas en signer. Je me pose toujours la question de savoir pourquoi nous n'avons pas de caméras. Les habitants du 4ème arrondissement n'auraient donc pas droit aux mêmes protections que tous les autres arrondissements de Lyon qui eux bénéficient de caméras de vidéo protection et donc de ces contrats qu'il va falloir signer.

Et la deuxième question que j'aurais posée aussi c'était une question qui concerne la situation que nous vivons actuellement qui est très difficile et tendue à cause de la pandémie. Lors de la mise en place de la campagne de test proposée par la Région, le président Wauquiez a demandé au Maire de Lyon Grégory Doucet, comme aux autres Maires, d'être partenaires de cette opération pour tester massivement, informer, protéger les personnes avant les fêtes de fin d'année. Avant les réunions de famille, proposition d'accueillir les structures de test au plus près des populations : sur les places, là où passent les gens comme les places. Dans un premier temps le Maire de Lyon a dit souligner je le site : « le risque de superposition des politiques sanitaires étant donné l'engagement des dépenses, le coup de la crise sanitaire, économique et sociale et si nous voulons optimiser, c'est lui qui parle toujours, notre capacité à tester efficacement nous pensons que la campagne proposée par la Région aurait toute sa place au retour des fêtes. » Cela ne l'a pas empêché quelques jours plus tard toujours Monsieur Doucet « d'appuyer les Lyonnais à se faire tester avant Noël » donc je ne comprends pas bien sa logique et proposant ainsi aux Lyonnais d'aller au stade de Gerland, contredisant ainsi sa position vis-à-vis de la Région. Puis seulement 8 jours avant le début de l'opération, la Région a reçu l'autorisation, d'installer une structure assez conséquente, assez importante de barnum sur la place de la Croix-Rousse et dans un délai très court puisque nous n'avions que 8 jours pour le faire. Des équipes formidables ont pu agir et mettre en place de quoi accueillir plus de 400 personnes chaque jour en moyenne, pendant 5 jours ce qui représente plus de 2000 personnes, ce qui a montré une vraie envie d'être testé pour savoir où on en était de ce virus et d'aborder plus sereinement trois jours avant les fêtes de Noël, les rencontres familiales qu'elles génèrent. On a comme ça détecté plus de 4% en moyenne de personnes positives sans symptômes qui se promènent autour de nous sans le savoir et qui malheureusement, malgré eux, contribuent à propager cette pandémie et donc évidemment c'est très regrettable. Donc nous avons pu aussi en les prévenant en faisant beaucoup de pédagogie éviter qu'on soit bloqué à 18h, ce qui nous pend au nez bientôt, mais en tout cas on a passé au moins 3 semaines en vivant à peu près normalement les journées. Et puis surtout ce que je voudrais justement

poser comme question à Monsieur le Maire, puisqu'il parlait d'une campagne de test après, quand est-il ? On en entend absolument pas parler et si ça continue votre campagne de test arrivera après la campagne de vaccin. Et donc ce serait tellement plus simple de travailler ensemble et honnêtement la main tendue elle va dans tous les sens. On doit vraiment travailler ensemble pour arrêter cette pandémie qui est terrible, on ne va pas revenir là-dessus tout le monde est d'accord. Voilà ce que je voulais dire.

REMI ZINCK :

Il y a beaucoup d'interventions. Est-ce qu'il y a encore des questions et après je passerai la parole à ceux qui veulent répondre.

Sur la question qui a été posée par M. Kimelfeld, Mme Guitard peut y répondre ?

ALINE GUITARD :

Oui, et je dirai aussi quelques mots à Mme Pellet en tant qu'adjointe aussi responsable de la propreté dans le 4^{ème} arrondissement.

D'abord, puisqu'on en est au moment un petit peu humoristique, il ne faut pas s'inquiéter, des questions on en avait, on était en capacité d'en préparer déjà trois ou quatre pour ce Conseil d'Arrondissement donc on a un petit peu de stock. Puisque la question n'est pas de ne pas embarrasser le Maire ou de l'embarrasser mais bien de poser des questions qui nous permettent d'avancer. Bon plus sérieusement en terme de pourcentage je ne suis pas pour l'instant en capacité de donner un pourcentage concret, parce qu'on est tellement en retard que pour l'objectif, le mieux serait de se dire « à la fin du mandat on arrive à ce qu'était le pourcentage de la loi SRU au départ c'est-à-dire 20% ». Sauf que ça serrait une avancée énorme puisqu'aujourd'hui on est à 25%. Alors on a pris un tel retard ces dernières années que ça paraît compliqué même si nous allons tout faire pour tendre à ces 20%. Je pense qu'il est plus raisonnable de se dire qu'on atteindra les 18 ou 19% à la fin du mandat. Pour ce faire, on a déjà un certain nombre d'opérations sur lesquelles on travaille en grand espace, sur des tènements où les bailleurs sociaux sont déjà présents et où ils réfléchissent aux moyens d'augmenter leur parc social sur ces tènements-là, en passant à des constructions plus modernes, à des constructions qui utilisent mieux l'espace avec des enterrements de parking qui permettent de libérer de l'espace à la fois pour de l'espace vert et pour du logement supplémentaire. Concernant le tènement Maurice Scève, comme vous le savez, aujourd'hui le permis de construire est tombé donc il y a toute une réflexion qui est en chantier aujourd'hui entre la Ville et la Métropole pour repenser ce qui va être construit sur ce tènement-là, en termes de types de logements, et effectivement y trouver d'avantage de logements sociaux est un objectif. Et puis il y a un certain nombre de choses qu'on a effectivement mis en avant, proposé dans le cadre de la modification 3 du PLUH, alors évidemment pour l'instant on est encore, vous savez comment ça marche, on est encore en va et vient sur un certain nombre de choses que nous avons demandé en termes de modification, de la destination de certains tènements, en termes de contenu des seuils de mixités sociales, en termes de réservation d'emplacement pour du logement social. On a utilisé tous les leviers qui étaient à notre disposition dans le PLUH, on les a utilisés assez largement. On verra au final ce que la Métropole en retiendra puisque le va et vient se fait entre l'arrondissement et la Ville, ça c'est fait, mais maintenant c'est entre la Ville et la Métropole. Donc, dès qu'on aura plus de nouvelles on se fera un plaisir d'en parler d'autant qu'on a pour travailler ça, travaillé avec les CIL et avec un certain nombre de structures

associatives du 4^{ème} arrondissement qui étaient contentes d'avoir apportées leur petite pierre à l'édifice.

Je vais prendre deux secondes, je ne ferais pas de commentaire sur la vidéo verbalisation. Parce que effectivement ça n'est pas le sujet puisque à priori ce qui est voté, c'est la prolongation de choses qui existent, alors que nous, nous n'en avons pas dans le 4^{ème}. Ce n'est pas mal qu'on ne prolonge pas quelque chose qui n'existe pas.

Par contre je voudrais répondre à Madame Pellet, sur la politique de test de la Région en tant qu'élue en charge des déchets et de la propreté. J'ai fait un mail très très en colère auquel on m'a répondu avec un petit peu de légèreté d'ailleurs. Compte-tenu du fait que vos prestataires de la Région nous ont laissés des déchets toxiques « sac jaune » sur la place de la Croix-Rousse, ils l'ont fait également dans le 3^{ème} arrondissement comme quoi la délégation de service public ce n'est pas une très très bonne chose. C'est-à-dire que nous avons donné l'autorisation de prolonger l'OTEP et qu'en remerciement, les prestataires de la Région nous ont laissé des déchets toxiques sur la place. Et qu'il a fallu demander au service de la Métropole, que nous avons abondamment remercié parce qu'ils ont été très efficaces, de venir enlever ces déchets toxiques laissés par vos prestataires. Donc, la Ville de Lyon teste abondamment depuis le mois de septembre à Gerland sans aucun problème. Et puis je ferai un petit commentaire plus personnel. J'ai plusieurs de mes collègues qui ont été se faire tester sur la place de la Croix-Rousse avant Noël ; ils attendent encore leur résultat du test. Il y a aussi quelques bugs dans le fonctionnement. En tous les cas je souhaite vraiment qu'à l'avenir la Région quand elle prend des prestataires, elle prenne des prestataires suffisamment sérieux pour ne pas nous laisser des sacs de déchets toxiques dans l'espace public alors qu'on est en vacances et que les enfants peuvent se balader sur la place.

REMI ZINCK :

Je vous remercie Mme Guitard, je crois qu'on a répondu à toutes les questions. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. Kimelfeld et après M. Chevalier.

DAVID KIMELFELD :

Je voulais simplement sur la Covid 19 dire à Madame Pellet, d'abord vous dire que, et je crois que je peux associer Sylvie Palomino sur ce sujet-là, un soutien plein et entier aux positions du Maire de Lyon sur la gestion du Covid. En tous cas sur le volet sanitaire. Il ne s'agit pas dans ces sujets-là de courir plus vite que les autorités sanitaires, de courir plus vite que l'Etat. Il s'agit de travailler pas simplement en relation avec la Région mais travailler en relation avec la Région ça veut dire élaborer avant en collaboration avec la Région, une politique, et pas simplement soutenir des initiatives isolées du président Laurent Wauquiez sur ces sujets-là. Et l'important, je crois que le Maire de Lyon l'a dit dans une interview il n'y a pas très longtemps sur la vaccination, c'est de travailler dans une étroite collaboration avec les autorités sanitaires, avec l'ARS, avec le préfet. Et je crois qu'on peut tous d'ailleurs trouver un consensus. Il y a une position aujourd'hui du Maire de Lyon sur la crise sanitaire, en tous cas sur le suivi vaccination et test, qui est tout à fait équilibrée et qui doit être soutenue par l'ensemble des élu.e.s de la Ville et ne pas jouer à une course à l'échalote, à qui fera mieux, qui fera la meilleure communication sur le sujet. Le sujet est trop grave pour

en faire un enjeu électoral à l'approche, comme vous l'avez dit Madame Pellet, d'une élection au mois de juin. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

J'avais M. Chevalier qui avait demandé la parole je crois.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Je ne vais revenir sur ce qui a été dit, et je crois que Monsieur Kimelfeld a très bien exprimé et je le remercie, ce qui est aujourd'hui fait par la Ville est bien fait, en tout cas que ce soit au niveau du dépistage ou au niveau aussi de la vaccination qui va bientôt partir. Juste, on m'a signalé que j'ai été aussi désigné, j'ai eu l'honneur d'être désigné par le Maire de Lyon comme élu représentant de la ville à l'Office Foncier Solidaire pendant les vacances de Noël. Et du coup, voilà j'en informe les Croix-Roussiens, et je serai aussi très attentif évidemment pour faire remonter tous les projets que ma collègue Aline Guitard aura en tous cas identifié sur le 4^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a encore d'autres prises de parole ? Je crois que Mme Pellet, voulait répondre. Allez-y.

ANNE PELLET :

Je suis encore une fois interpellée par Monsieur Kimelfeld qui choisit bien son camp. Juste pour lui dire que la course à l'échalote, celle que l'on fait, elle est juste contre la pandémie et que s'il avait bien regardé les choses puisqu'une fois de plus il dit n'importe quoi, nous avons travaillé avec beaucoup de partenaires. La Région a bien sûr initié l'idée mais ne l'a pas lancée seule mais bien avec le Préfet de Région, avec le Recteur de la Région, avec l'ARS, avec énormément d'associations, ça ne se serait jamais fait tout seul. Simplement on a voulu montrer tous ensemble qu'on pouvait agir vite et bien, alors je suis désolée pour les petits écarts avec les déchets parce que le succès était tel à la Croix-Rousse que voilà. Vous me l'auriez dit je vous promets que j'aurais agi beaucoup plus vite puisque vous savez que je suis conseillère régionale, donc je suis aussi à la disposition de tout le monde pour éviter ce genre de soucis et on aurait fait en sorte que ça ne se passe pas. Je ferai remonter l'information pour éviter. En attendant l'idée est de travailler ensemble, la main est tendue depuis le début, elle n'est pas du tout pour satisfaire quelque élection que ce soit. Elle est pour surtout éviter, pour faire en sorte qu'on sorte de ce problème de Covid. Et chacun à sa manière, parce que chaque jour qui passe, ce sont des personnes atteintes, et voir des familles endeuillées, n'oubliez pas ça. Et l'économie je n'en parle pas.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? Mme Arnod ?

LAURA ARNOD :

Je crois que Mme Vidal veut parler, c'est plusieurs fois que je la vois lever la main.

CHLOE VIDAL :

Bonjour Monsieur le Maire, cher.e.s collègues, meilleurs vœux à toutes et à tous. J'avais souhaité intervenir également tout à l'heure sur le Conseil Consultatif Lyonnais Covid et peut-être qu'il me sera permis de ré-intervenir lors du prochain Conseil d'Arrondissement pour apporter des précisions, si vous le souhaitez en tout cas.

Suite à l'intervention de David Kimelfeld qui replaçait les choses et je l'en remercie également (là j'allais retirer ma demande d'intervention), je souhaitais juste dire que ces revirements évoqués par Anne Pellet sur la position du Maire au regard de l'opération régionale était une forme d'interprétation. Je pense que la Ville de Lyon a délivré les OTEP tout simplement puisqu'il en avait été fait la demande, sans souscrire spécifiquement à cette opération régionale qui, voilà, on ne va pas revenir sur les enjeux de communication politique, qui étaient aussi beaucoup associés. Je pense qu'effectivement la démarche n'était pas tout à fait la même et que celle de la Ville de Lyon avec les partenaires que sont l'ARS notamment, était tout à fait cohérente, partenariale. Je pense que cela serait lui faire un mauvais procès que de signifier que les choses ont été faites avec du retard. Je pense que mettre en place des dispositifs de ce type comme à Gerland qui fonctionne très bien, prend du temps et ça suppose aussi d'adapter les mesures comme on essaye de le faire aujourd'hui avec le Conseil Consultatif Lyonnais Covid pour améliorer les mesures prises par la Ville de Lyon. Merci de m'avoir redonné la parole, merci Madame Arnod.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de prises de parole je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Mme Pellet.

Rapport adopté à la majorité, je vous remercie.

On va passer à la délibération 75 dont je suis le rapporteur.

4-21-1750-75 : Rapporteur REMI ZINCK

Objet : Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2019.

C'est un rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon sur l'année 2019. Je précise : il peut y avoir débat, mais pas de vote. La rédaction et la présentation de ce rapport en Conseil Municipal est simplement une obligation réglementaire.

Si ce rapport comme vous l'avez lu, fait état d'un certain nombre d'actions intéressantes, il ne nous appartient pas de le défendre, puisqu'il concerne l'année 2019 et qu'il est le reflet de l'action ou plutôt, dirais-je un peu sévèrement peut-être, d'un manque d'action de l'ancienne majorité emmenée par Gérard Collomb et un temps par M. Georges Képénékian.

Nous avons été élus sur la base d'un programme qui fait de la transition écologique le cœur du mandat, et nous avons un certain nombre de réserves et de critiques. Ces critiques ne sont pas nouvelles.

Chaque année, dans le mandat précédent, les élu-e.s d'opposition de gauche et les verts, tout en pointant les réalisations positives, ont aussi critiqué un manque d'ambition, une absence de vision globale et un système d'indicateurs à repenser...

Pour le rapport, il s'agit plus d'un catalogue d'actions certes intéressantes mais sans réel outil de suivi et de pilotage de la transition.

Cela est sans doute dû aussi au Développement Durable lui-même, qui est un concept un peu large et attrape-tout. Nous préférons parler de transition écologique.

Notre volonté est en effet de mener une transition écologique qui affiche des objectifs, des priorités claires (climat, biodiversité, santé environnementale, justice sociale) et des moyens forts.

D'ailleurs, la Programmation Pluriannuelle des Investissements traduira budgétairement cette ambition, ainsi que le budget 2021. Au-delà de moyens renforcés, la Ville aura à cœur d'intégrer la transition écologique comme une composante clé de ses politiques publiques.

Installé dès l'automne 2020, le nouveau Conseil de la Transition Ecologique a déjà fixé un nouveau cap. Les premières réalisations concrètes du mandat comme les vergers citoyens ou la piétonisation et sécurisations des abords des écoles l'illustrent.

Ainsi, nous passons d'une politique qui s'occupe aussi du climat et de l'environnement à une politique qui s'occupe d'abord du climat et de l'environnement.

Pour autant, je tiens à saluer l'ensemble des agents municipaux engagés depuis des années, au quotidien.

Nous savons que beaucoup de ces actions reposent sur une poignée de personnes très volontaires qui n'ont pas toujours bénéficié d'un soutien politique à la hauteur de leur engagement. Nous les assurons dorénavant de tout notre appui.

De même les arrondissements, qui forment l'échelon de la proximité, ont un nouveau rôle à jouer.

Ce rapport évoque des actions qui ont touché le 4ème arrondissement, j'en cite quelques-uns :

- Le projet « Dissidences » organisé par le Théâtre de la Croix-Rousse,
- Des collectes hebdomadaires de surplus alimentaires dans les écoles avec les Restos du Cœur,
- l'organisation d'ateliers de recherche d'emploi par la Bibliothèque Municipale du 4ème arrondissement,
- la Participation numérique des habitants pour le réaménagement du Clos Jouve,

- la création du jardin d'Ivan, amorcée par la Ville en 2019, et dont l'inauguration est prévue dans les semaines à venir,
- le troisième village des labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable » (LVED) qui s'est tenu le 1er décembre 2019 à la Maison des Associations.

Il y a également dans ce rapport un chapitre dédié à l'équipe de notre mairie qui en 2019 s'est fortement engagée ce qui lui a valu d'être lauréate du 2^e prix développement durable de la Ville de Lyon. Je les félicite chaleureusement.

Au-delà des actions menées sur le tri, sur les événements éco-responsables (Cerisaie en Sport, Festimômes), sur l'insertion professionnelle, sur l'amélioration générale du cadre de vie au travail et de l'accueil du public, une journée du développement durable a aussi été organisée. En 2019, cette journée a consisté en une visite du centre de tri de Rillieux-la-Pape, ponctuée d'un repas bio et convivial partagé avec les équipes en charge du nettoyage à la Métropole de Lyon.

Pour nous cet engagement des agents et des services de la Mairie du 4^{ème} est une base précieuse pour aller plus loin, pour engager une véritable transition du territoire.

Ces réalisations démontrent que la population lyonnaise, les acteurs associatifs, les entreprises et les services municipaux sont prêts à aller beaucoup plus loin ensemble pour construire une ville véritablement durable et résiliente.

Je vous remercie.

Je voudrais savoir s'il y a des interventions sur ce rapport ?

Je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote. Donc nous allons passer aux questions diverses.

Je crois qu'il y avait des questions diverses de la part de Mme Sylvie Palomino.

SYLVIE PALOMINO :

Oui merci. Effectivement j'avais une question, alors Monsieur le Maire donc on a vu apparaître sur la Croix-Rousse des plots blancs et beaucoup de Croix-Roussiens se sont questionnés sur la fonction de ces aménagements. Je ne parle pas particulièrement derrière la Mairie, rue du Chariot d'or, et surtout sur le fait qu'il y avait peu d'informations qui apparaissaient, en tout cas il n'y en avait pas sur l'espace public pour en expliquer l'usage. Donc voilà j'ai été interpellée, j'ai vue aussi des interpellations dans les réseaux. Alors l'explication je suis allée la chercher et je l'ai eu de par vos services. Donc sur la sécurisation des files d'attentes devant les commerces dans cette période de risque Covid. Je voulais en fait, puisque ce sont des questions qui me sont remontées, savoir comment ces choix donc ont été faits, comment, compte-tenu des questionnements des habitants, avez-vous donc concerté les commerçants, les artisans de l'arrondissement ? Comment cet usage va-t-il être évalué ? C'est-à-dire sur l'utilisation piétonne, l'impact sur le stationnement en zone tendue. Est-ce que vous envisagez des suites à ces aménagements ? Avez-vous évalué avec la Métropole donc le cout d'un véritable élargissement de certains trottoirs ? Si effectivement cela s'avère judicieux. J'espère que vous allez me répondre parce que j'avais été l'autre fois un peu surprise par votre réponse sur la Montée de la Boucle. Donc j'attends voilà, et entre autre sur ce sujet j'attends des retours sur les concertations avec les services de soins et de secours si vous en avez eu. J'espère Monsieur le Maire en tout cas que vous apporterez des éléments de réponses sur cette question des plots pour les Croix-Roussiens qui me questionnent. Merci.

REMI ZINCK :

Merci Mme Palomino. Vous savez que je suis un homme surprenant en effet. Je crois que Mme Trias va peut-être répondre si elle est en capacité de répondre. Autrement je le fais.

Je vous en prie Mme Trias.

ELODIE TRIAS :

Merci Monsieur le Maire, tous mes vœux également pour cette nouvelle année à l'ensemble des conseillers et à ceux qui nous écoutent.

Pour expliciter ces aménagements qui ont été donc mis en œuvre dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, nous avons souhaité permettre la sécurité sanitaire des habitants et aussi permettre le fonctionnement des commerces qui ré-ouvriraient suite au 2^{ème} confinement et pour permettre une meilleure circulation des piétons. Ces aménagements sont temporaires. Ces aménagements ont été mis en place en concertation avec les commerçants qui nous ont, certains, fait la demande, mais avons d'une part sollicité, et puis d'autres aménagements sont venus par la suite. Ce sont des aménagements qui avaient été aussi mis en place dans le cadre du 1^{er} confinement. Donc sous votre majorité devant deux commerces où la même chose vous aviez aménagé des espaces de libération d'espace piétons. Donc toujours dans le cadre de la gestion de la crise et pour permettre moins de promiscuité. Nous les évaluerons, nous ferons un bilan avec les commerçants qui sont pour le moment satisfaits de ces aménagements et donc qui perdureront le temps de la crise, enfin le temps du respect des gestes barrières. Nous évaluerons, nous ferons un bilan de ces aménagements pour savoir si on les maintiendra ou pas.

Voilà les éléments que je peux vous apporter. Je crois que Madame Guitard voulait intervenir.

ALINE GUITARD :

Oui j'avais levé la main mais je ne sais pas, moi je vois tout le monde parce que j'ai mis la mosaïque. Juste pour compléter ce qu'a dit Madame Trias. Notamment sur la question aussi de la concertation avec les habitants et de l'information avec les habitants. Vous évoquez la rue d'Austerlitz et la rue du Mail, le Conseil de Quartier EST a été ma fois interrogé sur l'opportunité de ces aménagements, informé avant leurs mises en œuvre et a donné son avis depuis qu'ils sont installés. D'ailleurs pour l'instant ils ont un retour assez positif. J'ai vu moi aussi sur les réseaux-sociaux, dans les forums amoureux de la Croix-Rousse, je vous invite à bien regarder qui sont les gens qui interviennent souvent ils n'habitent pas l'endroit où sont mis ces aménagements. J'ai noté moi aussi beaucoup de remarques très négatives sur ces « vilains plots blancs qui ont été inventés par la nouvelle majorité ». Donc, c'est vrai que je me rappelle que les premiers qui ont été posés sur le 4^{ème} l'ont été devant le bureau tabac derrière la Mairie du 4 et devant le super U. Lors du confinement précédent effectivement par la majorité précédente : ils étaient déjà blancs et déjà en plastique. Il y a beaucoup de commentaires sur les réseaux-sociaux qui n'émanent pas forcément des gens qui habitent à proximité des plots en question. Donc c'est vrai que c'est toujours pas mal de vérifier les emportements des uns et des autres sur les réseaux.

REMI ZINCK :

Je confirme, qu'il y a beaucoup de taquins sur les réseaux sociaux.
M. Kimelfeld, je crois que vous avez une question.

DAVID KIMELFELD :

Oui Monsieur le Maire, une question mais peut être une précision si vous en êtes d'accord. Vous êtes intervenu lors d'une interview à Jazz Radio il y a quelques jours, qui a beaucoup tourné autour d'un sujet qui paraissait assez anodin mais sur lequel personne ne reviendra et qui ne mérite pas plus de commentaires que cela. Effectivement, on a pu voir pour le coup de vrais taquins sur les réseaux-sociaux. Mais vous y participez aussi en quelque sorte à cette taquinerie. Mais plus sérieusement, vous avez évoqué la position des deux Maires qui vous ont précédé en matière de vidéo surveillance sur le 4^{ème} arrondissement. Vous m'entendez ? Oui. Les trois Maires alors j'allais dire, je n'ai plus en tête la position qu'avait Gabriel Caillet sur la vidéo surveillance mais en tous cas je répondrai pour ce qui me concerne. Et pour vous dire que ma position était plus, comment dire, mitigée que celle que vous avez indiquée, en tout cas plus équilibrée. J'ai toujours dit moi que nous n'étions pas opposés à la vidéo surveillance sur le 4^{ème} arrondissement. Simplement eu égard aux investissements lourds sur cette vidéo surveillance, il me semblait que compte-tenu de la capacité d'investissement d'une ville comme la Ville de Lyon, il était d'abord et avant tout nécessaire de le faire là où c'était prioritaire et que le 4^{ème} arrondissement quand on fait le rapport investissement et j'allais dire acte délictueux sur l'arrondissement, on n'est sûrement pas un arrondissement prioritaire. Pour autant il n'y avait pas une opposition définitive sur la vidéo surveillance. C'était important de le préciser. Et par là, c'est une question aussi qui vous est posée parce que je n'ai pas saisie encore mais je pense que vous allez le préciser : quelle est vous votre position ? Au cœur de l'été, au moment d'un incident sur le gros caillou, alors peut-être avec une certaine précipitation et on peut le comprendre, égard à l'émotion quand on vit des incidents de ce type-là. Vous avez dit : il faudra peut-être y installer de la vidéo surveillance. Depuis il me semble que vous avez plutôt j'allais dire rétro-pédalé ou en tout cas indiqué que vous n'étiez plus favorable. Je voudrais simplement sans aucune polémique mais pour que les choses soient transparentes que vous nous indiquiez si c'est une position de principe, si c'est quelque chose qui doit évoluer dans le temps, enfin quelle est votre position finalement sur ce sujet-là ? Merci beaucoup.

REMI ZINCK :

Je vous remercie. En effet, j'espère ne pas avoir, lors de cette interview, comme vous l'avez signalé, dénaturé votre position. Vous l'avez peut-être rectifié ou ré exprimé et c'est très bien ainsi. En ce qui me concerne, je dirai que ma position n'est pas très éloignée finalement de la vôtre. Quand on regarde le bénéfice d'une caméra par rapport à son coût, le rapport résolution d'affaire et coût de l'installation, de sa maintenance et évidemment coût du fonctionnement en termes de personnels derrière, pour que cette caméra soit efficiente, c'est un coût qui pour moi n'est pas pertinent. Donc je suis sur cette approche plutôt pragmatique. Je pense comme vous que pour l'instant les actes sur le 4^{ème} ne méritent pas de transformer le 4^{ème} arrondissement en grand centre de vidéo-surveillance, comme on peut le voir dans certaines villes, comme à Nice. Et d'ailleurs, en voyant les résultats de Nice, hélas, on voit que même une ville quadrillée par une vidéo-surveillance, elle est capable de repérer un camion, hélas le camion fait quand même 80 morts. Donc à ceux qui considèrent que les caméras sont efficaces, je leurs rappelle que dans certains cas malgré de forts investissements, un fort

déploiement de caméras de vidéo-surveillances dans certaines grandes villes, cela n'a pas empêché de faire des dizaines de morts, hélas on le regrette tous évidemment. Donc ma position elle est liée au rapport entre le coût de la vidéo-surveillance et le bénéfice, il n'est pour moi pas du tout prouvé. Je citais dans cette même interview, que vous rappeliez, un rapport de la Chambre Générale des comptes qui indiquait que 2% des affaires étaient trouvées grâce à la vidéo-surveillance. Donc 2%, évidemment, cela peut être intéressant, on a eu le cas, Gérard Collomb l'a rappelé lui-même, lors d'un entretien à BFM TV, qu'on avait retrouvé le jeune homme qui avait menacé de faire un attentat rue Victor Hugo, on s'en souvient tous, il y a quelques mois. Evidemment, mais c'est une affaire, alors que hélas les incidents sur la voie publique, moins graves bien sûr, sont tout à fait nombreux, et notamment dans certains quartiers. Et la vidéo-surveillance n'est pas forcément très pertinente. Je rappelle la position d'ailleurs, que nous avons pendant la campagne qui est celle de M. Doucet, le Maire de Lyon, et celle que nous portions sur sa liste. C'était de ne pas enlever les caméras, de ne pas les augmenter, de faire une étude approfondie, justement du bénéfice des caméras, par rapport à leurs coûts. De faire une étude de manière très pragmatique, quantifiée, pour vérifier si c'était pertinent, ou non, d'avoir des caméras de vidéo-surveillance. Donc c'est une approche très pragmatique. Merci de m'avoir permis de la rappeler M. Kimelfeld.

REMI ZINCK

Mme Pellet, je crois que vous aviez une question aussi, également pardon.

ANNE PELLET :

Oui, je voulais plutôt parler d'une autre question sur les locaux dont disposent les associations du 4^{ème} arrondissement. Je me suis rendue compte que plusieurs associations peinent à trouver des locaux sur notre arrondissement. Elles en font la demande depuis plusieurs années et ne sont pas hébergées. Tout au plus elles ont le droit à une adresse postale qui est à la Mairie et je voudrais citer par exemple le cas de l'association secouristes français croix-blanche de Lyon qui est basée chez nous pour la Ville de Lyon. Elle regroupe 30 bénévoles, 12 femmes et 8 hommes d'une moyenne d'âge de trente ans qui sont actifs sur le terrain et au service de tous. Ils l'ont été notamment pour les migrants du collège Maurice Scève, pour les habitants de la montée Bonafous après l'incendie, pour la distribution des masques, pour l'opération de dépistage massif qui était organisée avant Noël. Et ils ont totalisés 306 heures de bénévolat. Ils ont un besoin urgent d'un local sécurisé et facilement accessible pour entreposer leurs matériels et pour organiser aussi des formations. Ils ont l'agrément pour agir sur les opérations de secours, de soutien aux populations sinistrées, la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours. Et donc un local serait mieux que le local provisoire actuel qu'ils ont dans le collège Favre qui est quand même dans un état fragile comme vous le savez tous et dont la disponibilité dépend des ouvertures du collège et des vacances. Donc pour eux ce n'est absolument pas confortable. Au-delà de cet exemple que j'ai cité et je les remercie pour leurs actions, je voulais vous demander si depuis votre arrivée à la Mairie vous avez pu commencer à faire un état des lieux des locaux qui sont attribués aux associations, locaux qui relèvent soit de la Mairie centrale, soit de la Mairie d'arrondissement et si vous avez prévu aussi de reconduire le parc des locaux existants et de revoir cette organisation qui à mon avis serait nécessaire en tout cas pour l'association que j'ai citée.

REMI ZINCK :

Merci Mme Pellet de votre question. Je souscris à ce que vous avez dit, sur l'engagement de la Croix Blanche dans les actions qui sont menées sur l'arrondissement. Je ne vais pas les reprendre. Vous les avez énumérées et en effet, elles sont tout à fait réelles. C'est une association, tout à fait partenaire des différentes opérations qui se passent sur cet arrondissement. Le problème pour eux, ce n'est pas de trouver un simple local, c'est de trouver un local adapté, comme vous l'avez dit. Ils ont un, ou deux véhicules, et hélas je crois des locaux disponibles pour garer un véhicule dans le 4^{ème} arrondissement, j'aimerais en avoir, à en proposer aux associations, on n'en a pas actuellement. Par ailleurs, c'est un matériel qui est sensible, évidemment, vous vous en doutez, et on peut difficilement le mutualiser avec d'autres associations. C'est assez difficile. Pour l'instant, je n'ai pas de solution à leur apporter dans l'immédiat.

Sur la deuxième partie de votre question, sur l'inventaire des locaux en effet, il y a un inventaire des locaux qui a été fait sur l'arrondissement, il a été fait aussi pour vous répondre complètement, sur l'ensemble de la Ville de Lyon. C'est une demande de M. Godinot, adjoint en charge du patrimoine à la Ville de Lyon, d'inventorier, l'ensemble des locaux disponibles, appartenant à la Ville de Lyon, petits, on en a des tout petits jusqu'à des très très grands, je peux vous l'assurer, de toutes sortes. Il y a un inventaire qui a été fait. Il y aura sans doute, bien entendu au cours des années à venir des modifications, peut-être des rééquilibrages, des conventions à voir, ce qui se fera en fonction des activités qui sont faites dans ces locaux, de leurs occupations, de la pertinence de les accorder à certaines associations. Evidemment, tout cela va être remis à plat. Cela ne répond pas à la question immédiate de la Croix Blanche, j'en ai conscience. Pour l'instant, on est dans cette phase d'inventaire et de vérification de conventions, il y en a des très anciennes aussi. Nous sommes plutôt dans cette partie inventaire, actuellement.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ?

Non, si personne ne souhaite prendre la parole, l'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

Je voudrais avant juste de lever la séance, et que vous vous sauviez, remercier à nouveau la DSIT pour ses apports techniques et Loïc aussi, notre technicien d'arrondissement, qui ne se trouve pas très loin de moi. Ils nous ont permis de réaliser, une fois encore, je dirais dans d'excellentes conditions, et hélas nous sommes en pleine crise Covid, ce Conseil d'Arrondissement à distance. En espérant que le plus vite possible, on puisse se retrouver tous autour de la table avec un public, vivant, présent, et dans de bonnes conditions.

Je vous remercie, toutes et tous et vous souhaite une bonne soirée. A bientôt.
